



NATURAL RESOURCES CANADA - *INVENTIVE BY NATURE*

La modernisation de l'Office national de l'énergie

28 mars 2017



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Objectif

- Expliquer le mandat du Comité d'experts pour la modernisation de l'Office
- Offrir un aperçu du processus de modernisation de l'Office
 - Plan de participation du public
 - Plan de participation des Autochtones
- Présenter les questions qui guideront la discussion
- Questions et discussions portant sur les enjeux examinés



Le mandat du Comité d'experts pour la modernisation



En quoi la modernisation de l'ONE consiste-t-elle?

Le ministre des Ressources naturelles a formé un comité d'experts chargé d'examiner ce qui suit :



Domaines ciblés par la modernisation de l'Office et documents de travail associés

Domaines ciblés par la modernisation de l'Office	Documents de travail associés
Gouvernance	« Gouvernance de l'Office national de l'énergie »
Mandat	« Mandat et cadre réglementaire », « Déterminer l'intérêt public de la population canadienne » et « Information, rapports et conseils en matière d'énergie »
Prise de décision	« Rôles décisionnels à l'égard des projets, « Le processus d'audience » et « Acquisition des terrains et indemnisation »
Outils législatifs (pour la réglementation du cycle de vie)	« Sécurité et protection de l'environnement », « Prévention, préparation et intervention en cas d'urgence: outils et exigences », et « Acquisition des terrains et indemnisation »
Participation des Autochtones	« Consultation et participation des Autochtones »
Participation du public	« Participation du public » et « Le programme d'aide financière aux participants de l'Office national de l'énergie »



Aperçu du processus du Comité **d'experts pour la modernisation de l'Office**

- Plan de participation du public



Emplacements des séances sur la participation du public et des Autochtones

MODERNISATION DE L'OFFICE – EMBACEMENTS ET DATES DES SÉANCES

Saskatoon : 25-26 janv.	Toronto : 1 ^{er} -2 févr.	Vancouver : 8-9 févr.	Winnipeg : 15-16 févr.	RCN : 22-23 févr.
Fort St. John : 1-2 mars	Edmonton : 7-8 mars	Yellowknife : 10 mars	Saint John : 21-22 mars	Montréal : 28-29 mars



Activités de participation



Présentations

Présentations de 5 à 7 minutes sur un ou plusieurs domaines ciblés offrant des renseignements généraux à l'appui des ateliers



Séances de dialogue

Séance de dialogue d'une demi-journée réunissant jusqu'à 100 participants pour discuter de tous les domaines ciblés



Portes ouvertes

Présentations de 5 minutes données au Comité l'après-midi, après les ateliers



Réunions bilatérales facultatives

Le Comité pourrait se réunir avec des représentants provinciaux et territoriaux tout au long du processus d'examen.



Sensibilisation et participation en ligne

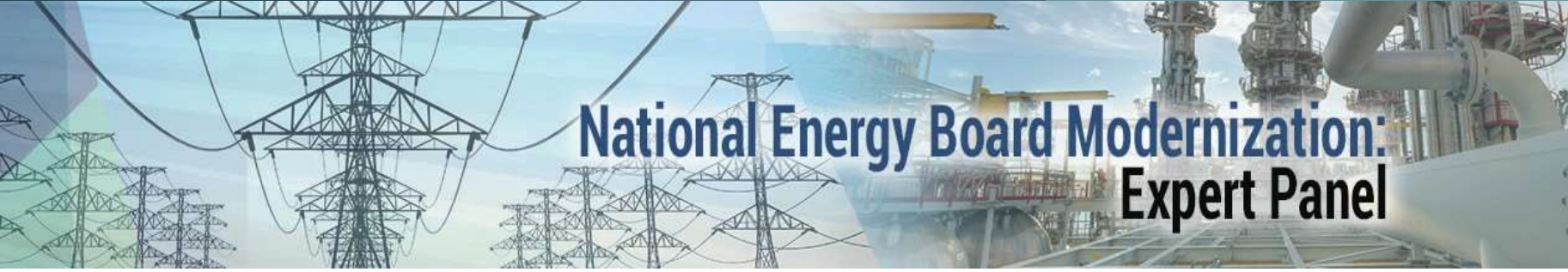
Participation en ligne par le biais du site Web <http://www.modernisation-one.ca/one-bienvenue>, lequel permet de soumettre des commentaires, d'en apprendre davantage au sujet des domaines ciblés grâce aux documents de travail, ainsi que de prendre connaissance des nouvelles les plus récentes au sujet du processus d'examen.



Aperçu du processus du Comité **d'experts pour la modernisation de l'Office**

- Plan de participation des Autochtones



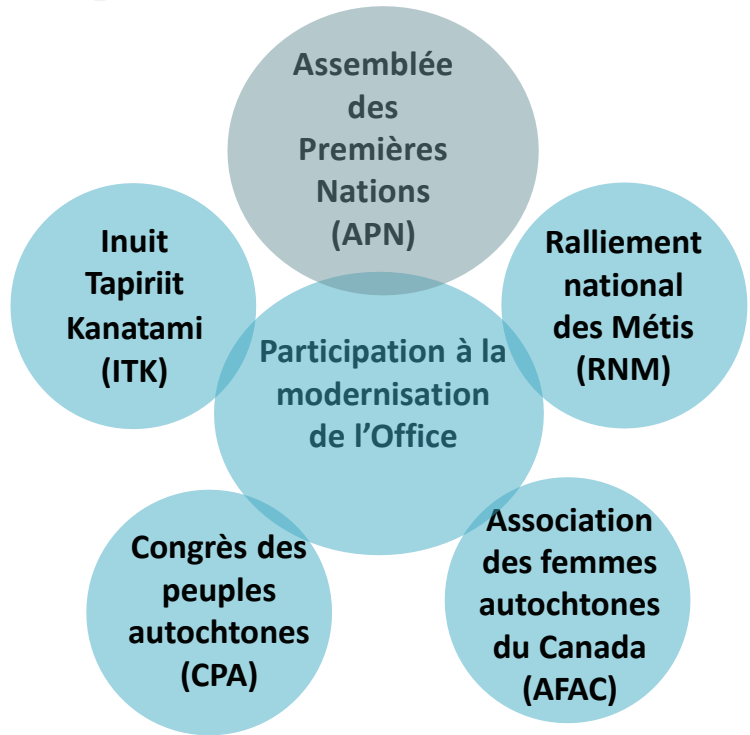


National Energy Board Modernization: Expert Panel

La participation des Autochtones est essentielle pour le **Comité d'experts**

Ce plan décrit la manière dont le Comité souhaite obtenir les commentaires des peuples autochtones et dialoguer avec eux pour orienter les recommandations qu'elle formulera à l'intention du ministre de RNCan au sujet de la façon de moderniser l'Office. Ce plan n'inclut pas les activités de consultation postérieures à la publication du rapport devant être menées par la Couronne.

En décembre 2016, le Comité a tenu des discussions préliminaires avec les cinq organisations autochtones nationales (OAN) et les divers gouvernements pour discuter de la façon de collaborer au Plan de mobilisation des Autochtones et pour déterminer la meilleure manière de faire participer les peuples autochtones.

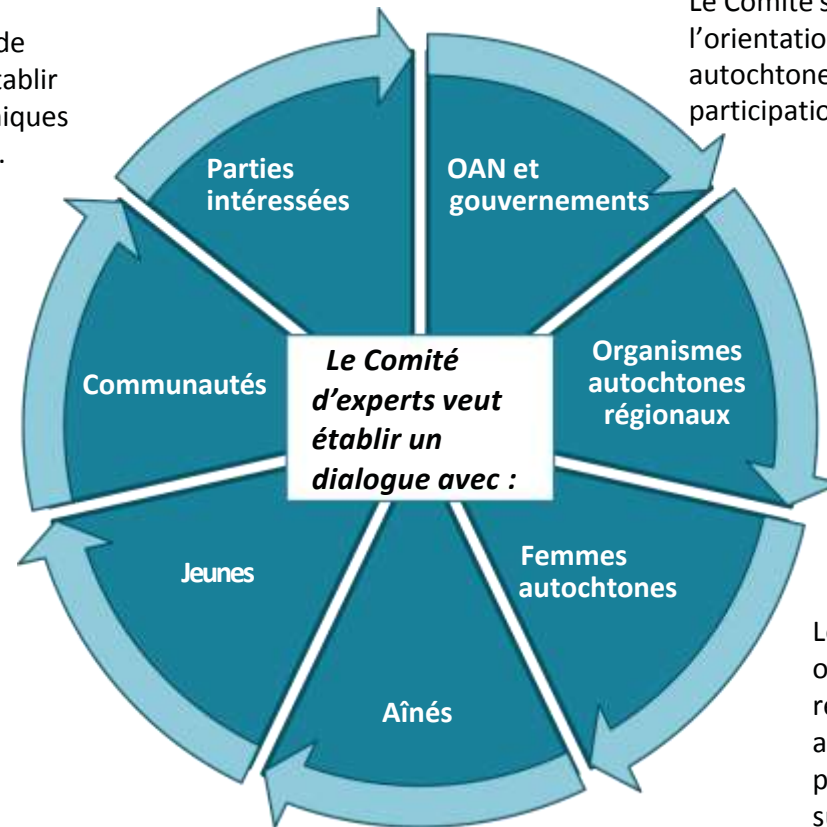


National Energy Board Modernization: Expert Panel

Le Comité reconnaît l'intérêt des Autochtones à mener des activités de participation. Le Comité souhaite établir un dialogue avec des groupes techniques pour obtenir davantage d'expertise.

Le Comité veut entendre les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits au sujet de leurs expériences, de leurs préoccupations et de leurs intérêts.

Le Comité croit que les commentaires des jeunes sont essentiels afin de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer la participation des Autochtones aux processus de l'Office.



Le Comité souhaite obtenir de façon permanente de l'orientation et des conseils de la part des autorités autochtones nationales au sujet de ses activités de participation et de ses recommandations.

Le Comité veut collaborer avec les organismes et gouvernements autochtones P/T pour inviter des participants aux séances de participation.

Le Comité souhaite s'adresser à des organisations et à des groupes représentant les intérêts des femmes autochtones et qui peuvent offrir un point de vue tenant compte du sexe sur la façon dont l'Office peut être modernisé a.

Le Comité souhaite discuter avec les aînés autochtones pour acquérir des connaissances sur le mode de vie autochtone et pour bien comprendre le lien qui unit les peuples autochtones à la terre.

À quoi pourrait ressembler une séance de participation?



Séances de dialogue avec des animateurs autochtones



Réunions régionales des Autochtones avec des dirigeants autochtones



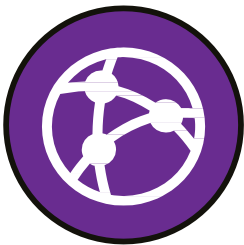
Rassemblements communautaires, y compris avec des aînés et des gardiens du savoir



Dialogue bilatéral facultatif avec différents organismes

Selon les commentaires reçus des organismes autochtones, les séances de participation des Autochtones peuvent adopter une forme qui convient aux intérêts des collectivités locales mobilisées

Sensibilisation et participation en ligne



Le Comité d'experts communiquera aussi avec les peuples autochtones par le biais des médias sociaux et des portails de nouvelles autochtones comme NationTalk et Wind speak



Questions qui guideront la discussion
et ce que nous avons appris jusqu'à
présent



Gouvernance

Aperçu :

- Composition et expertise de l'**Office**
- Rôles et responsabilités
- Mécanismes **d'orientation** stratégique
- Document de travail associé : « Gouvernance de l'**Office** national de l'énergie »

Questions :

- 1) À quelles exigences devraient satisfaire les membres de l'**Office** (particulièrement en matière de composition, d'expertise, de représentation régionale et de représentation autochtone)?
- 2) Où les membres de l'**Office** devraient-ils résider et pourquoi?
- 3) Où le siège de l'**Office** devrait-il se trouver et pourquoi?



Gouvernance (suite)

4) Que pensez-vous du fait que le président du conseil est également le **premier dirigeant de l'Office?**

De qui émanent les orientations en matière de politique?

5) De quelle façon le gouvernement du Canada devrait-il fournir ses **directives sur les politiques publiques que l'Office doit prendre en compte?**

- **Quel devrait être le rôle de l'Office dans la mise en œuvre des politiques publiques et des priorités gouvernementales?**

6) **Quelles décisions, recommandations ou fonctions de l'Office devraient être déléguées aux membres? Au personnel?**



Mandat

Aperçu :

- Détermination de l'intérêt public
- L'information sur l'énergie et l'analyse
- Élargissement possible du mandat de l'Office pour qu'il s'occupe d'autres aspects de la réglementation de l'énergie
- Documents de travail associés : « Mandat et cadre réglementaire », « Déterminer l'intérêt public de la population canadienne », et « Information, rapports et conseils en matière d'énergie »

Questions :

- 1) Que signifie l'expression « dans l'intérêt public canadien » pour vous?
- 2) Comment l'intérêt du public est-il établi?
- 3) Quelle information sur l'énergie et l'environnement est recueillie?
- 4) Existe-t-il des domaines émergents auxquels le mandat de l'Office devrait être étendu? Si oui, lesquels?



Prise de décision

Aperçu :

- Les rôles de l'Office, du ministre et du Cabinet concernant les projets, la délivrance de permis et les différends en matière d'indemnisation.
- Documents de travail associés : « **Rôles décisionnels à l'égard des projets** », « **Le processus d'audience** », et « Acquisition des terrains et indemnisation ».

Questions :

- 1) Selon quels principes devrait-on déterminer qui doit rendre les décisions finales pour les projets suivants et pourquoi?
 - Les grands projets de pipelines internationaux et interprovinciaux (c.-à-d. de plus de 40 km)
 - Les petits projets de pipelines internationaux et interprovinciaux (c.-à-d. de 40 km ou moins)
 - Les projets de lignes électriques internationales et interprovinciales désignées
 - Les licences d'importation ou d'exportation
- 2) Que pensez-vous des délais prescrits par la Loi pour étudier un projet (c.-à-d., 15 mois pour la recommandation de l'Office et 3 mois pour la décision du GC)?



Outils législatifs

Aperçu :

- Des outils législatifs pour la réglementation du cycle de vie, y compris la surveillance, la participation du public, la sécurité, la préparation aux situations **d'urgence et l'acquisition de terrains**
- Documents de travail associés : « **Sécurité et protection de l'environnement** », « **Prévention, préparation et intervention en cas d'urgence : outils et exigences** », et « Acquisition des terrains et indemnisation »

Questions :

- 1) **Selon vous, les exigences et les outils existants de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont-ils suffisants?** Sinon, quels outils ou exigences additionnels sont requis?
- 2) **Y a-t-il des initiatives additionnelles que l'Office pourrait entreprendre pour contribuer à promouvoir une culture positive en matière de sécurité et de protection de l'environnement?**
- 3) **Quelle est votre opinion au sujet du processus d'acquisition des terrains et de résolution des différends?**



Participation des Autochtones

Aperçu :

- L'engagement des Autochtones, y compris la participation à tous les aspects du cycle de vie du développement de l'infrastructure énergétique, ainsi que l'équilibre entre les intérêts relatifs au processus décisionnel
- Document de travail associé : « Consultation et participation des Autochtones »

Questions :

1) Que pensez-vous de l'approche du gouvernement du Canada ces dernières années pour mobiliser les groupes autochtones et les consulter sur les projets régis par l'Office? Plus particulièrement :

- la mobilisation des groupes autochtones dès le début du processus, avant l'évaluation environnementale officielle et le processus d'examen réglementaire de l'Office;
- les consultations auprès des groupes autochtones sur des sujets qui relèvent ou non du mandat de l'Office;
- l'adéquation de la subvention accordée aux participants pour favoriser la participation des groupes autochtones à l'ensemble du processus de mobilisation et de consultation;
- **les rôles de l'Office et de la Couronne** relativement à l'examen et à la prise en compte des répercussions possibles sur les droits ancestraux et issus de traités de projets régis par l'Office et la manière dont ces rôles respectifs sont remplis;
- la consultation et la mobilisation continues des groupes autochtones pendant les phases de construction, d'exploitation et d'abandon des projets approuvés.



Participation des Autochtones (suite)

- 2) Comment peut-on intégrer davantage l'information et les connaissances traditionnelles autochtones (notamment écologiques) aux processus de demande et d'audience de l'Office?
 - Quels sont les avantages possibles et les limites de cette intégration?

- 3) Comment le Canada peut-il améliorer son approche en matière de mobilisation et de consultation des Autochtones, afin d'aider à la prise de décisions sur les projets régis par l'Office?

- 4) Quel devrait être le rôle de l'Office? Celui du gouvernement du Canada? Celui des promoteurs de projets? Celui des peuples autochtones (p. ex., groupes particuliers ou collectivités particulières)?

- 5) Comment l'approche du gouvernement du Canada en matière de mobilisation et de consultation des Autochtones relativement aux projets régis par l'Office devrait-elle soutenir l'objectif du gouvernement du Canada de renouveler les relations de nation à nation avec les peuples autochtones et faire progresser la réconciliation?

- 6) Comment le gouvernement du Canada peut-il refléter le mieux possible les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de ses efforts de modernisation de l'Office et lorsqu'il décide si un projet régi par l'Office est dans l'intérêt public?



Participation du public

Aperçu :

- La participation du public, y compris un soutien à la participation accrue des **intervenants et du public aux activités de l'Office**
- Documents de travail associés : « Participation du public »; et « Le programme d'aide financière aux participants de l'Office national de l'énergie »

Questions :

- 1) Quels éléments fonctionnent bien relativement à la participation du public?
 - Avant le processus d'audience;
 - Lors des audiences de l'Office (le critère de la Loi sur l'ONE stipule que l'Office doit étudier les observations de toute personne qu'il estime directement touchée par la délivrance du certificat ou le rejet de la demande, ou qui possède des renseignements pertinents ou une expertise appropriée);
 - Au chapitre de l'élaboration des manuels ou plans d'intervention d'urgence et de leur transparence;
 - Hors du processus d'audience, notamment les possibilités offertes : dans le cadre du cycle de vie du projet; au sujet d'enjeux particuliers; et dans le cadre de l'élaboration de règlements.
- 2) En matière de participation du public, quels éléments pourraient être améliorés?
- 3) Quelles autres occasions pourraient être offertes au public et aux peuples autochtones pour transmettre leurs commentaires tout au long du cycle de vie des installations que réglemente l'Office (c.-à-d. de la demande jusqu'à la cessation des activités)?



Membres du Comité

- Mme Hélène Lauzon (coprésidente)
- M. Gary Merasty (coprésident)
- Mme Wendy Grant-John
- D^{re} Brenda Kenny
- D^r Dave Besner

